

# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 4 février 2013, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absent : M. Mario Lessard.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2013.
3. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 211 et le règlement numéro 2005-05.
4. Remplacement de la résolution numéro 2013-05 concernant le programme TECQ.
5. Modification de l'aide financière accordée à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.
6. Avis de motion pour un projet de règlement pour modifier le règlement de zonage de l'ex municipalité de Ste-Julie, concernant l'aménagement des talus sur les terrains autres que résidentiels.
7. Adhésion annuelle au Réseau de l'information municipale du Québec et à Québec municipal.
8. Adhésion 2013 à Tourisme Érable.
9. Période de questions de l'assistance.
10. Inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au congrès de la COMBEQ.
11. Loyer mensuel au 3<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.
12. Demande d'aide financière pour 7<sup>e</sup> édition du Demi-marathon des Générations.
13. Aide financière au Journal Le Poliquin pour l'année 2013.
14. Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy de Plessisville inc. et de l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc..
15. Transfert de 3 000\$ au comité des loisirs.
16. Correspondance.
17. Approbation des comptes.
18. États des revenus et dépenses au 31 janvier 2013.
19. Varia.(sentier pédestre)
20. Clôture de l'assemblée.

## **Résolution : 2013-028**

### **Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## **Résolution : 2013-029**

### **Approbation du procès-verbal du 14 janvier 2013.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 14 janvier 2013, soit et est adopté et signé tel que présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier, est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

## **Second projet de règlement numéro 2013-01**

**Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, et le règlement numéro 2005-05 de la municipalité de Laurierville.**

**Attendu** que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de modifier la grille des spécifications pour permettre l'usage résidentiel dans la zone 7 S, et permettre l'implantation d'une remise dans la demi-portion arrière de la cour latérale;

**Attendu** que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier également le règlement numéro 2005-05, afin de permettre l'implantation d'une remise dans la demi-portion arrière de la cour latérale, pour le territoire de l'ex municipalité de Sainte-Julie;

**Attendu** que de telles modifications respectent le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

**Attendu** que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 14 janvier 2013, le projet de règlement numéro 2013-01;

**Attendu** qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Mario Lessard, à la séance du 14 janvier 2013;

**Attendu** qu'une consultation publique sur ce projet de modification du susdit règlement de zonage a été tenue le 28 janvier 2013, et précédée d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le 18 janvier 2013;

**En conséquence**, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

**Article 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** La grille des spécifications no 1 du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville est modifiée en ajoutant un point «●», vis-à-vis la zone 7 S pour l'usage résidentielle unifamiliale isolée et un autre point «●» également vis-à-vis la zone 7 S pour l'usage bi/trifamiliale isolée, le tout tel que montré à l'annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

**Article 3** Les mots de la première phrase du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 5.6.1.1 a) du règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, sont supprimés pour être remplacés par les mots suivants :

« Pour les bâtiments des sous-divisions Ra et Rb (classe 1 et 2) et Re, les bâtiments accessoires de types remise et garage privé détaché peuvent être localisés dans la cour arrière ou dans la demi-portion arrière de la cour latérale ».

**Article 4** Les mots de la première phrase de l'article 5.4.1.1 du règlement numéro 2005-05, lequel modifie certaines dispositions du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, sont supprimés pour être remplacés par les mots suivants :

« Dans toutes les zones, les bâtiments accessoires de types remise et garage privé détaché peuvent être localisés dans la

cour arrière ou dans la demi-portion arrière de la cour latérale ».

**Article 5** Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

**Article 6** Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Adopté à Laurierville, ce \_\_\_e jour du mois de \_\_\_\_\_  
2013.**

---

Marc Simoneau  
Maire

---

Réjean Gingras  
Directeur général et sec.-trés.

**Résolution : 2013-030**

**Adoption par résolution du second projet de règlement numéro 2013-01.** Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'adopter le second projet de règlement numéro 2013-01, visant à modifier le règlement de zonage numéro 211 de l'ex municipalité du village de Laurierville, afin de permettre l'usage résidentiel dans la zone 7 S, et permettre l'implantation d'une remise dans la demi-portion arrière de la cour latérale

**Que** le second projet de règlement numéro 2013-01, modifie également le règlement numéro 2005-05 de la municipalité de Laurierville, afin de permettre l'implantation d'une remise dans la demi-portion arrière de la cour latérale, pour le territoire de l'ex municipalité de Sainte-Julie.

**Que** ce second projet de règlement est identique au premier projet adopté le 14 janvier 2013.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de l'Érable en vertu de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1).

**Adoptée**

**Arrivée de M. Mario Lessard, conseiller au siège numéro 2.**

**Résolution : 2013-031**

**Remplacement de la résolution numéro 2013-005 concernant la modification des travaux dans le cadre du programme TECQ.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville a déposé sa programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013, le 7 décembre 2010;

**Attendu** que la programmation a été modifiée le 6 septembre 2011, par la résolution numéro 2012-176;

**Attendu** que la municipalité désire apporter à nouveau des modifications à sa programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ;

**Attendu** que le taux de nitrates-nitrites, principale raison pour installer de façon préventive un système de traitement au réseau d'aqueduc, s'est maintenu entre 2.4 et 4.4 mg N/L au cours de l'année 2012, alors que le taux maximum est de 10 mg N/L;

**Attendu** que suite à une rencontre vers la fin du mois de septembre 2012, entre l'ingénieur mandaté par la municipalité, un fournisseur de traitement d'eau et le directeur général de la municipalité, l'ajout d'un système de traitement pour l'eau potable n'est pas recommandé et nécessaire selon les résultats des analyses d'eau de l'année 2012;

**Attendu** que de plus, selon le fournisseur rencontré, le coût estimé pour l'installation d'un système de traitement de l'eau potable est de 600 000 \$;

**Attendu** que la qualité de l'eau rencontre les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

**Attendu** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010-2013;

**Attendu** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité avise le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMROT) qu'elle retire de sa programmation les travaux reliés à un système de traitement pour réduire le taux des nitrates-nitrites, la dureté de l'eau et l'ajout d'un système de chloration.

**Que** la municipalité soumet la programmation suivante, suite au retrait du projet de traitement de l'eau potable :

**2013 :**  
Pavage Rang 7 Est sur 2 km (142 869 \$)  
Pavage Rang Scott sur 2 km (110 000 \$)  
Pavage rue Grenier, Place Roy et avenue Roy (50 000 \$)  
Pavage Rang 6 Est sur 1,4 km (74 000 \$)

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Que** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Que** la présente résolution remplace la résolution numéro 2013-005, adoptée le 14 janvier 2013.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2013-032**

#### **Modification de l'aide financière accordée à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville a accepté, par sa résolution numéro 2012-044, de verser une aide financière de 45 000 \$ à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, le tout représentant plus ou moins, le droit de mutation que la Fédération devait verser à la municipalité suite à l'acquisition de l'immeuble de Les Industries de la Rive Sud Ltée au 326 avenue Tanguay;

**Attendu** que la Fédération a contesté l'évaluation municipale de l'immeuble au 326 avenue Tanguay;

**Attendu** que suite aux négociations avec le service d'évaluation de la MRC de l'Érable, l'évaluation de l'immeuble au 326 avenue Tanguay a diminué de 915,500 \$, diminuant ainsi les droits de mutations d'un montant de 13 930 \$;

**En conséquence**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos de verser une aide financière de 35 000 \$ au lieu de 45 000 \$ comme prévu à la résolution numéro 2012-044.

**Que** le premier versement au montant de 15 000 \$ a été versé comme prévu au cours de l'année 2012, que le 2<sup>e</sup> versement au montant de 10 000 \$ sera versé le 10 mars 2013 et que le 3<sup>e</sup> versement au montant de 10 000 \$, sera versé le 10 mars 2014, à la condition que les taxes municipales 2013 soient payées.

#### **Adoptée**

#### **Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de l'ex municipalité de Sainte-Julie, concernant l'aménagement des talus sur les terrains autres que résidentiels.**

M. Luc Côté, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption un règlement modifiant l'article 7.5.5.1 B du règlement de zonage numéro 90-2 de l'ex municipalité de Sainte-Julie, concernant la hauteur des murets, des murs de soutènement et des talus sur les terrains autres qu'exclusivement résidentiels.

#### **Résolution : 2013-033**

#### **Adhésion annuelle au Réseau de l'information municipale du Québec et à Québec municipal.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité adhère au Réseau de l'information municipale du Québec et à Québec municipal, afin de recevoir le cyberbulletin journalier d'information portant sur le monde municipal de ces deux organismes.

**Que** le coût d'abonnement au cyberbulletin journalier de Québec municipal pour l'année 2013, est de 158.10 \$, taxes incluses,

**Que** le coût d'abonnement au cyberbulletin journalier du Réseau d'information municipale, est de 287.44 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2013-034**

**Adhésion à Tourisme Érable.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville adhère à Tourisme Érable pour l'année 2013, dont la contribution annuelle est de 175.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le versement de la contribution permet à la municipalité de mettre en valeur un produit ou un service de son territoire.

**Que** ce conseil choisit le sentier pédestre du Camp des copains comme service à mettre en valeur par Tourisme Érable.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Denis Côté, pour sensibiliser les membres du conseil, que lors d'un bris mécanique sur un camion de déneigement, lors d'une tempête de neige, comme c'est arrivé à la fin du mois de décembre dernier, M. Côté est disposé à déneiger le chemin de la Grosse-Ile, afin d'empêcher les automobilistes de s'enliser dans la neige, car ce dernier est venu en aide avec son tracteur, à 5-6 automobilistes immobilisés par la neige.

Le maire, M. Marc Simoneau, remercie M. Côté pour son offre de service. Si la situation se reproduit, cette option pourra être envisagée.

- Intervention de M. Claude Poulin, demandant des nouvelles du Comité pour un poste d'essence à Laurierville.

Le maire mentionne que le Comité continue de travailler le dossier pour l'aménagement d'un poste d'essence à Laurierville, et s'attend à un dénouement d'ici la période estivale.

- Intervention de M. Patrice Faucher, invitant les membres du conseil à participer à 2 activités de financement, soient le 9 mars et 27 avril 2013 à la salle municipale de Laurierville, respectivement au profit de « Opération enfant soleil » et de la Société canadienne du cancer dans le cadre du « Relais pour la vie » de Plessisville. De plus, M. Faucher demande la participation financière de la municipalité à ces 2 activités.

Le maire mentionne que le conseil étudiera la demande d'aide financière à la prochaine séance ordinaire.

**Résolution : 2013-035**

**Inscription de l'inspecteur en bâtiments au congrès de la COMBEQ.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Mme Claire Gosselin, inspecteur en bâtiments et en environnement, à prendre part au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), les 25,26 et 27 avril 2013 à Québec. Les frais d'inscription au montant de 632.36 \$, taxes incluses, ainsi que les frais de séjours et de déplacements, dans le cadre du congrès, seront défrayés par la municipalité.

**Que** le coût total des dépenses pour ce congrès est estimé à 1 000.00 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2013-036**

**Loyer mensuel au 3<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'augmenter de 1% le prix du loyer mensuel au 3<sup>e</sup> étage de l'édifice municipal, présentement occupé par M. Philippe Lemieux, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, soit de 368.00 \$ à 372.00 \$ par mois.

**Adoptée**

**Résolution : 2013-037**

**Demande d'aide financière pour le Demi-marathon des générations**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de participer financièrement à la 7<sup>e</sup> édition du Demi-marathon des Générations, en versant une aide financière de 375.00 \$

**Que** la 7<sup>e</sup> édition du Demi-marathon des Générations se déroulera le samedi 25 mai prochain à Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2013-038**

**Aide financière Journal Le Poliquin.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un montant de 3,000 \$ soit versé au journal local « Le Poliquin », en vue du bon fonctionnement du journal durant l'année 2013.

**Adoptée**

**Résolution : 2013-039**

**Demande d'aide financière.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un montant de 100.00 \$ soit versé à l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc., et 200.00 \$ à l'Unité Domrémy de Plessisville inc..

**Adoptée**

**Résolution : 2013-040**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 3,000 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Avis du ministère des Transports, direction de la Mauricie-Centre-du-Québec, afin d'interdire l'installation d'éléments décoratifs tels que des jardinières sur les dispositifs de retenue ou toute autre partie d'une structure (ponts, ponceaux, murs de soutènement ou portiques), et ce, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

- Invitation à participer à une formation sur l'économie d'eau potable dans les municipalités, le jeudi 21 février prochain, organisée par Réseau Environnement à Victoriaville. Le coût d'inscription est de 200\$, taxes non incluses.

**Résolution : 2013-041**

**Formation économie d'eau potable.**

Il est résolu unanimement d'autoriser M. François Gingras, préposé au réseau d'aqueduc, à participer à la formation, si ses services ne sont pas requis pour les opérations de déneigement.

**Adoptée**

- Réception de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), de 3 affiches contre la violence en milieu municipal, dans le cadre de sa campagne de promotion contre la violence en milieu municipal.
- Réception de la programmation de la 3<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire au Centre-du-Québec du 11 au 15 février 2013, laquelle comprend, entre autres, une conférence de M. Pierre Lavoie, fondateur du Défi Pierre Lavoie, à l'auditorium de la Polyvalente La Samare, le jeudi 14 février à 13h00.

Receveur Général du Canada : Remises pour janvier.	1 865.17
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour janvier.	4 574.66
Gaudreau Environnement : Ajust. essence juillet à décembre 2012.	74.53
Salaire : Rémunération employés fév. 2013.	11 251.23
Carte Sonic : Essence janvier 2013.	355.00
Société Canadienne des Postes : 700 timbres.	516.25
Postes Canada : Avis public pour brunch « politique familiale ».	78.43
Petite Caisse : Nettoyage de nappes, frais de poste et déneigement.	131.97
OMH de Laurierville : Progr. Suppl. au loyer pour rés. Prov. en fév..	68.41
OMH de Laurierville : 1 <sup>er</sup> versement de 3, participation déficit 2013.	1 770.00
Claire Gosselin : Ass.-salaire et frais déplacement fév. 2013	124.56
Commission Scolaire Bois-Francs : Entente pour ass. bibliothèque	735.00
SSQ : Régime retraite employés fév. 2013	1 215.18
Industrielle Alliance : Ass. collective employés fév. 2013	1 456.99
CSST : Ajustement cotisation 2012 et frais d'adm. 2013.	42.59
Ville de Plessisville : Frais cour municipale décembre.	298.30
Formiciel : Chèques, rappel de taxe, comptes de taxes et enveloppes	1 088.42
XEROX : Contrat de service 26 déc. 12 au 28 janv. 2013	68.42
Fonds d'information : 3 mutations en janvier 2013	9.00
Mégaburo : Matériels bureau	76.50
Buropro : Livres pour bibliothèque	78.04
Des idées en Arts : Conception graphique et impression 150 dépliants de la politique familiale	2 029.07
Marius Marcoux & Fils : Entretien 7 luminaires	675.71
Protectron : Service caserne et bureau 2013	561.54
Biolab : Analyse d'eau de janv. 2013	173.04
SCA des Appalaches : Diesel, huile fournaise édifice, pièces édifice, garage et camion déneigement	7 447.73
Claude Joyal Inc. : Pièces tracteur PUMA	50.96
Christian Bergeron : 2 <sup>e</sup> versement déneigement cours 2012-2013.	718.59
Poudrier : Pièce pour camion déneigement	11.77
René Poisson Inc. : Pièces pour camion déneigement	673.61
Motoparts : Pièces camion déneigement	63.42
Charest International : Réparation camion déneigement	6 753.50
Jacques Grégoire : Service trappage 3 castors	240.00
Soudure Marcoux : Pièce pour souffleur	11.73
Portes de garage Léger Drolet : Ajustement porte garage municipal.	155.22
Hydro-Québec : Service au 113 rue Mercier du 15 nov. au 28 janvier.	1 355.36



Hydro-Québec : Service au réservoir du Rang Scott.	205.83
Hydro-Québec : Service à la croix du Rang Scott.	109.46
Hydro-Québec : Service à l'édifice municipal.	767.94
Hydro-Québec : Service système d'égout en commun.	93.57
Hydro-Québec : Service à la caserne.	1 907.20
Hydro-Québec : Service à la bibliothèque.	384.51
Hydro-Québec : Service au garage municipal.	3 111.17
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour janvier.	970.03
Bell Mobilité : Service pour février.	38.88
ORAPÉ : Service pour janvier.	257.06
Bell Canada : Service pour février.	643.56
Gaudreau Environnement inc. : Service pour janvier.	8 710.57
MRC de l'Érable : Quotes-parts, 1 <sup>er</sup> versement de 2.	59 124.07

**Résolution : 2013-042**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 31 janvier 2013.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 janvier 2013, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 2 484.03 \$, et des déboursés au montant de 87 725.64\$, laissant un solde en caisse de 177 093.65 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2013, les revenus et dépenses au 31 janvier 2012.

**Varia.**

**Résolution : 2013-043**

**Sentier pédestre du Camp des copains.**

**Attendu** que quelques adeptes du sentier pédestre du Camp des copains, utilisent leur véhicule moteur pour se rendre au camp, en passant par la propriété de Michel Côté 2000 inc., située à proximité de l'avenue Provencher;

**Attendu** qu'il est spécifié dans l'entente que la municipalité a signé avec les différents propriétaires de terrains sur lequel est aménagé le sentier pédestre, que le sentier a été aménagé pour une activité de loisirs, soit la marche;

**En conséquence**, il est résolu unanimement, d'installer des panneaux à l'entrée du sentier pédestre, afin d'indiquer que le passage de véhicules moteurs est interdit, sauf pour le personnel autorisé.

**Adoptée**

**Résolution : 2013-044**

**Clôture de l'assemblée.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**